

INSCRIPTION AU FLEPP 2024/2025

Le FLEPP est une association entièrement gérée par une équipe de bénévoles, dont les intervenants sont salariés ou prestataires.

L'adhésion permet à l'adhérent d'être assuré et affilié à l'UFOLEP pour les sections sportives.

La cotisation annuelle aux activités permet de payer les différents intervenants et les frais de fonctionnement.

Tarififications

Adhésion

Pérignatois / non-Pérignatois

Adultes : 30 € / 35 €

Etudiants, chômeurs : 20 € / 25 €

Enfants : 15 € / 20 €

Cotisation de soutien : 15 €
sans pratique d'activité

Cotisation des activités

Les cotisations liées aux activités sont diverses en fonction de l'activité, de sa durée et de l'âge du participant (voir la liste des activités insérées dans cette brochure).

10 % de réduction à partir de 2 activités sur le montant total des cotisations (hors aquagym).

Les modes de paiement acceptés sont : espèces, chèques ou Pass'Sport (1 paiement par adhérent).

Conditions d'inscription

- Aucune inscription ne sera enregistrée si le dossier est incomplet.
- Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement (adhésion + cotisations).
- Aucune inscription ne sera prise pendant les cours.

Rappels

- Les sections n'ouvriront que si le nombre d'inscrits est suffisant et sous réserve de validation des salles.
- Chaque activité se déroule sur 30 séances selon le calendrier scolaire (hors vacances et jours fériés).
- Le Flepp décline toutes responsabilités en dehors des horaires des séances.
- Pour la sécurité de votre enfant, **vérifier la présence de l'animateur** avant de le laisser à son activité.

- Le premier cours de la saison est considéré comme un cours d'essai pour les nouveaux adhérents.
- Les activités commenceront à partir du 16 septembre.